



Bourgogne - 2026

Du 11 au 13 Septembre 2026

- Limitée à 15 véhicules**
- Date limite d'inscription : Mardi 1 septembre 2026**
- Difficulté :**
- Pneus : Mixte minimum**
- RDV : Relais Saint Michel, 16 rue du Pré Valet Saint Michel, 52190 VILLEGUSIEN LE LAC**
- Renseignements / questions : Rémi TOURNOIS – 06 89 88 12 41**

VENDREDI 11 septembre

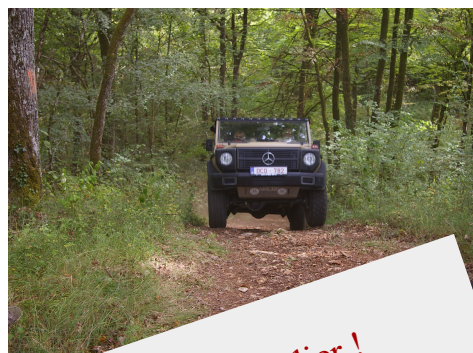
18h00 Accueil à l'Hôtel
20H00 Diner sur place
??h ?? Dodo

SAMEDI 12 septembre

07H30 Petit déjeuner
08H30 Départ de la balade
10H30 Casse-croute
13H00 Pique-Nique
13H30 Reprise de la balade .
18h00 Retour à l'Hôtel
20H00 Diner
??h ?? Dodo

DIMANCHE 13 septembre

07H30 Petit déjeuner
08h30 Départ de la balade vers un terrain 4x4
10H30 Casse-croute
12H00 Déjeuner au restaurant
14H00 Retour à la maison...



A ne pas oublier !
Pensez à bien apporter votre panier repas
du samedi midi...



Bulletin + chèque à l'ordre de **Club 4x4 MBF** à envoyer à Hervé Le Corre
– 5 rue Beaujean 10000 Troyes - tresorier@clubmbf.com



Bulletin + virement à tresorier@clubmbf.com (IBAN **FR76 3000 3000 3400 0372 7694 210** - BIC **SOGEFRPP**)
Pour ceux qui règlent la sortie en espèces, il vous est demandé d'envoyer votre bulletin d'inscription et un chèque avec un post-it « ne pas encaisser » et de procéder à l'échange en arrivant à la sortie. Merci de votre compréhension.

Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la sortie vous engage à hauteur de 50 % du montant initial de votre inscription.

Vous êtes responsable de votre véhicule et des chemins que vous empruntez. Le Club ne pourra en aucun cas être tenu responsable. Cf Charte ci jointe



Je participe à la sortie Bourgogne 2026 et nous serons au total par véhicule : personne(s)

Prénom(s) & Nom(s) :

Téléphone(s) : Véhicule(s) : ☐ O ☐ X ☐ O ☐ GLC ☐ O ☐ GLE ☐ O ☐ AUTRES ☐ O

Tarif comprenant 2 Nuits – 3 repas	Solo		Couple	
Tarif	405€	☐ O	595 €	☐ O

Règlement total :

€ par chèque ☐ O ou par virement ☐ O



Bourgogne - 2026

Du 11 au 13 Septembre 2026

CHARTRE DE BON USAGE DES MEMBRES – SORTIES 4x4

Préambule

L'association promeut une pratique responsable du 4x4, respectueuse de la réglementation, des autres usagers et de l'environnement.

Chaque membre s'engage à respecter les principes suivants :

- 1) Respect des chemins et de l'environnement
 - Circulation uniquement sur les voies ouvertes à la circulation
 - Respect des espaces naturels, cultures et propriétés privées
 - Aucun déchet laissé sur place
- 2) Respect des autres usagers
 - Priorité aux piétons, cavaliers et cyclistes
 - Ralentir systématiquement lors des croisements
 - Courtoisie avec riverains et professionnels
- 3) Conduite responsable
 - Pas de notion de compétition
 - Vitesse adaptée en toutes circonstances
 - Maîtrise permanente du véhicule
- 4) Véhicule conforme
 - Véhicule immatriculé, assuré et en bon état
 - Équipements conformes au Code de la route
 - Niveau sonore maîtrisé
- 5) Sécurité en groupe
 - Respect du rôle de l'ouvreur et du véhicule de fermeture
 - Interdiction de dépasser
 - Respect des distances de sécurité
- 6) Organisation en "mode tiroirs"
 - Respect strict du fonctionnement du groupe aux intersections
 - Ne jamais quitter le groupe sans en informer l'organisateur
 - Assistance immédiate en cas de difficulté d'un participant
- 7) Respect de la réglementation
 - Respect des panneaux et interdictions
 - Respect des arrêtés municipaux ou préfectoraux
- 8) Assurance
 - Chaque participant doit être assuré
 - La responsabilité individuelle reste engagée
- 9) Droit à l'image et utilisation des supports visuels

Dans le cadre des activités de l'association, des photos, vidéos ou captations peuvent être réalisées. Chaque participant (pilote et accompagnants) :

 - autorise l'association à capter et utiliser son image, ainsi que celle de ses accompagnants, dans le cadre des activités associatives
 - accepte que ces images soient utilisées, sans contrepartie financière, pour :
 - Communication interne (site, réseaux sociaux, newsletters)
 - Supports de promotion de l'association
 - Reconnaît que cette utilisation est faite dans un cadre non commercial et respectueux des personnes
 - 📌 Cette autorisation est consentie pour une durée illimitée, sauf demande écrite contraire adressée à l'association.
 - 📌 Le participant garantit avoir informé ses accompagnants et recueilli leur accord.
- 10) Esprit associatif
 - Respect des autres membres
 - Entraide et solidarité
 - Intégration des nouveaux participants
- 11) Engagement

Le non-respect de cette charte peut entraîner l'exclusion immédiate d'une sortie et du club 4x4 MBF